

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 12 juillet 2021 à 20 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et secrétaire-trésorier M. Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2021.07.136

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 12 juillet 2021
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Demande de dérogation mineure 2021-035
5. Demande de PIIA 2021-036
6. Demande de PIIA 2021-037
7. Demande de PIIA 2021-038
8. Demande de PIIA 2021-039
9. Choix du soumissionnaire pour la réserve de sable 2021
10. Choix du soumissionnaire pour la réserve de sel à déglçage 2021
11. Mandat donné à la firme Girard-Hébert inc – Ingénierie aquatique
12. Engagement à protéger le ciel étoilé du parc national du Mont-Tremblant
13. Autorisation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, Volet 2 – Subvention aux municipalités
14. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles
15. Adoption du programme de soutien financier (niveau primaire) et de récompense pour la réussite scolaire (niveau secondaire) 2021-2025
16. Autorisation de détruire les documents.
Période de question de la séance du 14 juin 2021
Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

2021.07.137

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.138

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2021.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
TO DO LUC	939	977.29 \$
GILLES DUBÉ	940	500.00 \$
LUC LÉGARÉ URBA+CONSULTANTS	941	2 058.34 \$
YVON MARINIER INC.	942	10 347.75 \$
POSTES CANADA	943	1 488.14 \$
BCH CONSULTANTS	944	275.94 \$
LES ENTREPRISES S. LAURIN	945	304.68 \$
JEAN FOURNIER	946	2 500.00 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	947	37 005.86 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	948	40.24 \$
GILLES DUBÉ	949	500.00 \$
LES CONS. MICHEL CHARBONNEAU INC.	950	17 985.20 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAUR.	951	99.00 \$
LES PRODUITS PLEIN AIR STE-AGATHE	952	190.80 \$
POSTES CANADA	953	78.36 \$
SÉBASTIEN LÉVESQUE	954	551.88 \$
SINTRA INC.	955	13 348.08 \$
GILLES DUBÉ	956	500.00 \$
TOILETTES QUÉBEC	957	1 034.78 \$
CENTRE DE LOCATION G.M.INC.	958	236.10 \$
SEAO-CONSTRUCTO	959	17.19 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	960	50.45 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	961	578.80 \$
GILLES DUBÉ	962	500.00 \$
P.N. LAMOUREUX LTÉE	963	18 282.08 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	964	10 323.47 \$
KARINE FALCO	965	2 254.94 \$
SERVICES PSANSREGRET	966	1 669.50 \$
	967	153.56 \$
LES BLOCS NORMAND INC.	968	233.98 \$
BMR	969	827.43 \$
GEOTAB INC.	970	45.99 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	971	776.20 \$
FQM ASSURANCES INC.	972	611.49 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	973	14.99 \$
L'INFORMATION DU NORD/IN MÉDIAS INC.	974	2 569.47 \$
INNOV PROMOTIONS	975	694.29 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	976	1 167.67 \$
JUTEAU RUEL INC.	977	251.11 \$
YVON MARINIER INC.	978	156.25 \$
MRC DES LAURENTIDES	979	1 246.52 \$
PÉTROLE PAGÉ	980	3 841.00 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	981	233.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	982	89.51 \$
JAGUAR MÉDIA INC.	983	344.93 \$
SABLIÈRE 329 INC.	984	10 374.87 \$
9172-6976 QUÉBEC INC.	985	276.32 \$

TOTAL**147 607.45 \$****PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	43 417.30 \$
Services de téléphonie	451.21 \$
Remises salariales fédérales	5 426.09 \$
DAS provincial	13 929.82 \$
RREMQ	6 860.73 \$
Harnois Énergies - Petro-T	451.69 \$
Hydro-Québec	601.91 \$
Annie Gareau	375.00 \$
Protectron	177.39 \$
BMO Groupe Financier carte crédit	1 024.99 \$
Banque Nationale Fin. / Règl. empr. Lac-Creux	11 388.40 \$
Desjardins / Règl. emp. Routes R-1	8 269.18 \$
Desjardins / Règl. emp. Routes R-2	1 703.10 \$
Frais bancaires Interac	30.57 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
Total	100 209.82 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.139**4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-035**

Demande de permis no. 2021-103 faite faite par URBA+consultants.

URBA+consultants
A/s Madame Sylvie Vendette
A/s Monsieur Sylvain Laurin
120, chemin du Plateau
Lantier, J0T 1V0
4612-71-9695-0-000-0000
Lot : 6 029 748 du Cadastre du Québec
Zones: 16H ET 17H

Nature et effets :

Construction d'un garage résidentiel dont la superficie d'implantation (100,26 mètres carrés) représente plus de 75% de la superficie de la maison existante (98,40 mètres carrés);

Dérogation demandée :

Demande de dérogation mineure de 26,46 mètres carrés sur la superficie maximale permise de ce garage projetée (78,80 mètres carrés, soit 75% de la superficie de la maison existante).



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit et est refusée selon la résolution 2021.07.41 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.140

5. DEMANDE DE PIIA 2021-036

Demande de permis no. 2021-105 faite par Monsieur Olivier Borlée

Monsieur Olivier Borlée
269, chemin des Deux-Lacs
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4818-61-4386-0-000-0000
Lot: 6 028 423 du cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	10 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	4 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	16 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-036 soit et est acceptée selon la résolution 2021.07.42 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.141

6. DEMANDE DE PIIA 2021-037

Demande de permis no. 2021-106 faite par Monsieur Éric Lalonde

Monsieur Éric Lalonde
104, chemin de la Presqu'île
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4416-89-9421-0-000-0000
Lot: 6 028 475 du cadastre du Québec

Zone: 2V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	8 sur 8
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-037 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2021.07.43 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.142

7. DEMANDE DE PIIA 2021-038

Demande de permis no. 2021-107 faite par Madame Manon Deslauriers et Monsieur Serge Lebel

Madame Manon Deslauriers
Monsieur Serge Lebel
1120, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4713-02-2625-0-000-0000
Lot: 6 029 846 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	10 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-038 soit et est acceptée selon la résolution 2021.07.44 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.143

8. DEMANDE DE PIIA 2021-039

Demande de permis no. 2021-108 faite par Madame Catherine Brunelle

Madame Catherine Brunelle
102, chemin des Hameaux
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4812-03-8463-0-000-0000
Lot: 6 030 077 du cadastre du Québec
Zone: 25ER

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	16 sur 18
	Aménagement des terrains	4 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	26 sur 30
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	86.7%

Évaluation

8.2	Terrains situés dans une zone dont le suffixe est «ER»	
	Lotissement et rue	S.O.
	Ensemble résidentiel en copropriété divise	20 sur 26
	Grand-total pour Terrains situés dans une zone dont le suffixe est «ER»	20 sur 26
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	76.9%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-039 soit et est acceptée selon la résolution 2021.07.45 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.144

9. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉSERVE DE SABLE 2021

Excavation MA St-Georges inc :
± 2000t. sable : 26 421.05\$ taxes en sus

Excavation Réal Vaillancourt :
± 2000t. sable : xxx.00\$ taxes en sus
Pas de soumission

Excavation RB Gauthier inc.
± 2000t. sable : 29 960.00\$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Excavation MA St-Georges puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.145

10. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉSERVE DE SEL À DÉGLAÇAGE 2021

Compass Minéraux ±100 t. livrées @ 103.86.00\$ la tonne, taxes en sus.

Mines Seleine ±100 t. livrées @ \$ la tonne, taxes en sus.
Pas de soumission

Sel du Nord ±100 t. livrées @ 110.50\$ la tonne, taxes en sus.

Sel Frigon ±100 t. livrées @ 106.00\$ la tonne, taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Compass Minerals puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.146

11. MANDAT DONNÉ À LA FIRME GIRARD-HÉBERT INC – INGÉNIERIE AQUATIQUE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU de mandater la firme Gérard-Hébert inc. pour la conception de plans et devis au sujet d'un jeu d'eau au Parc du citoyen, selon l'offre du 15 juin 2021 au montant de 11 240\$ plus taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.147

12. ENGAGEMENT À PROTÉGER LE CIEL ÉTOILÉ DU PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE des démarches sont en cours par la Sépaq afin d'obtenir une certification de l'International Dark-Sky Association à titre de « Parc International de ciel étoilé » pour le parc national du Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la préservation de l'environnement nocturne du parc national du Mont-Tremblant est essentielle tant pour l'atteinte de sa mission de conservation que pour la qualité de l'expérience client;

CONSIDÉRANT QUE le statut de parc international de ciel étoilé du parc national du Mont-Tremblant représente un atout majeur pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier souhaite s'engager dans la lutte contre la pollution lumineuse et pour la protection de l'environnement nocturne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier a déjà dans son règlement de zonage plusieurs dispositions générales ou spécifiques relatives à l'éclairage afin d'encadrer les sources potentielles de pollution lumineuse;

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la pollution lumineuse permet d'accroître la qualité de vie des citoyens, de contribuer à la protection de l'environnement nocturne, de diminuer le gaspillage énergétique et l'éblouissement, tout en préservant la sécurité des lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la municipalité envers le contrôle de la pollution de la pollution lumineuse et la préservation de l'environnement nocturne n'implique aucun compromis sur la sécurité et les normes d'éclairage reconnues.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier s'engage à collaborer avec le parc national du Mont-Tremblant pour la protection du son ciel étoilé, afin de maintenir la qualité du ciel nocturne à la hauteur des normes de la certification internationale octroyée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.148

13. AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS, VOLET 2 – SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QU'une pénurie de logements locatifs sévit dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE lors de la période annuelle de déménagement, plusieurs citoyens de la région se retrouvent maintenant sans logis ou en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier souhaite soutenir l'accès au logement pour les ménages vulnérables ou qui se retrouvent sans toit, en fournissant à ceux-ci une aide temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) offre une aide aux municipalités, dans le cadre du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme consiste en l'octroi de subventions aux municipalités, afin de couvrir une partie des coûts des services d'aide d'urgence dispensés aux citoyens qui sont sans logis en raison d'une pénurie de logements locatifs ou à la suite d'un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier souhaite déposer une demande de subvention auprès de la SHQ en vue de participer au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, Volet 2 – Subvention aux municipalités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier soit autorisée à déposer une demande de subvention auprès de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, Volet 2 – Subvention aux municipalités.

QUE la Municipalité de Lantier s'engage à signer un protocole d'entente ayant pour objet l'administration des sommes obtenues par la SHQ;

ET

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lantier, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.149

14. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants standard de 240 litres dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Ronald Pilon

Appuyé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Lantier confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants standard de 240 litres nécessaires aux activités de la Municipalité de Lantier pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Lantier s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lantier s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Lantier reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.150

15. ADOPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER (NIVEAU PRIMAIRE) ET DE RÉCOMPENSE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE (NIVEAU SECONDAIRE) 2021-2025

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur les compétences municipales*

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 90 et 91.2 de la Loi sur les compétences municipales qui permettent d'accorder toute aide jugée appropriée à la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de la culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité souhaite encourager la réussite scolaire par ses programmes d'aide financière et de récompense;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

Appuyé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU

QUE ses programmes d'aide financière et de récompense, le programme de soutien financier (niveau primaire) et programme de récompense pour la réussite scolaire (niveau secondaire) 2021-2025 soient adoptés.

Programme de soutien financier pour réussite scolaire.
(niveau primaire) 2021-2025

INSCRIPTION PRIMAIRE	SOUTIEN FINANCIER	SÉANCE DE SEPTEMBRE
Première année	125\$	2021 @ 2025
Deuxième année	125\$	2021 @ 2025
Troisième année	125\$	2021 @ 2025
Troisième concentration art	125\$	2021 @ 2025
Quatrième année	175\$	2021 @ 2025
Quatrième concentration art	175\$	2021 @ 2025
Cinquième année	175\$	2021 @ 2025
Cinquième concentration art	175\$	2021 @ 2025
Sixième année	175\$	2021 @ 2025
Sixième concentration art	175\$	2021 @ 2025

- Année complétée : Bulletin;
- Inscription : Sur présentation de la facture de l'établissement d'enseignement du primaire;
- Soutien financier : Chèque au nom de l'établissement scolaire.

Programme de récompense pour réussite scolaire. (niveau secondaire) 2021-2025.

ANNÉE RÉUSSIE	INSCRIPTION année suivante	RÉCOMPENSE \$	SÉANCE DE SEPTEMBRE
Secondaire I	Secondaire II	200\$	2021 @ 2025
Secondaire II	Secondaire III	225\$	2021 @ 2025
Secondaire III	Secondaire IV	250\$	2021 @ 2025
Secondaire IV	Secondaire V	300\$	2021 @ 2025
Secondaire V		350\$	2021 @ 2025
DEP		350\$	2021 @ 2025

Jusqu'à concurrence de trois-cent cinquante (350.00\$) dollars.

- Année réussie : Bulletin;
- Inscription : Horaire;
- Récompense : Chèque au nom de l'étudiant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.07.151

16. AUTORISATION DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction de documents selon le calendrier de conservation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTION DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2021

Aucune question

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2021.07.152

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 37

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorière

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.